



VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 1699-2025

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1648-2024 AFIN D'ACQUÉRIR UN ÉQUIPEMENT DE NETTOYAGE DE RUE SANS AUGMENTER LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT

Avis de motion donné le :	7 avril 2025
Dépôt du projet de règlement le :	7 avril 2025
Adoption du règlement le :	
En vigueur le :	



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 1699-2025

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1648-2024 AFIN D'ACQUÉRIR UN ÉQUIPEMENT DE NETTOYAGE DE RUE SANS AUGMENTER LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, par le conseil de la Ville, décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1699-2025

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement porte le titre : « Règlement numéro 1699-2025 modifiant le Règlement numéro 1648-2024 afin d'acquérir un équipement de nettoyage de rue sans augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt ».

ARTICLE 2 OBJET

Le présent règlement a pour objet d'ajouter au bilan des coûts produit le 5 février 2024 un équipement de nettoyage de rue. Comme le coût d'acquisition du chargeur sur roues et de la gratte extensible ont été différents de ceux préalablement estimés, il est possible d'ajouter un équipement d'utilité publique pour le chargeur sur roues sans modifier le montant de la dépense et le coût d'emprunt.

ARTICLE 3 ACQUISITIONS DÉCRÉTÉES

Le premier alinéa de l'article 3 du règlement numéro 1648-2024 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à acquérir des véhicules et équipements pour les Services techniques soit, un camion 10 roues, un chargeur sur roues, une gratte extensible, un équipement de nettoyage de rue, une camionnette $\frac{3}{4}$ tonne, et un chariot élévateur; et, pour le Service de l'urbanisme, un véhicule électrifié, le tout tel que décrit et estimé dans un document préparé par monsieur Martin Careau, directeur général de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 31 mars 2025. »

ARTICLE 4 ANNEXE A

L'annexe A du présent règlement remplace l'annexe A du règlement numéro 1648-2024.

ARTICLE 5 TAXATION SELON LES TAUX VARIÉS

L'article 6 du règlement numéro 1648-2024 est remplacé par le suivant :

« TAXATION SELON LES TAUX VARIÉS

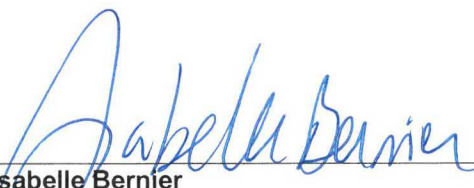
Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur, telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale ».

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 5^E JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.



Pierre Dolbec
MAIRE

Isabelle Bernier
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE DES
AFFAIRES JURIDIQUES



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ANNEXE A

– ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA VILLE –



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

BILAN DES COÛTS
Acquisition et remplacement de véhicules

ITEM	UNITÉ	DESCRIPTION	PRIX TOTAL
1.0	Services techniques Division transport		
1.1	Camion 10 roues (remplacement de l'unité #47)		
		Camion 10 roues 2024	400 000 \$
		Incluant l'équipement à neige, la benne et les accessoires	- \$
		Imprévus (5 %)	20 000 \$
			420 000 \$
1.2	Chargeur sur roues (remplacement de l'unité #51)		
		Chargeur sur roues 2024	310 000 \$
		Incluant transport et accessoires	- \$
		Gratte extensible	50 000 \$
		Équipement de nettoyage des rues	60 000 \$
		Imprévus (5 %)	21 000 \$
			441 000 \$
2.0	Services techniques Division parcs et bâtiments		
2.1	Chariot élévateur (Entrepôt du nouveau bâtiment de la Division P&B)		
		Chariot élévateur 2024	45 000 \$
		Incluant transport et accessoires	- \$
		Imprévus (5 %)	2 250 \$
			47 250 \$
2.2	Camionnette ¾ tonne (remplacement de l'unité #106)		
		Camionnette ¾ de tonne 2024	70 000 \$
		Options	2 000 \$
		Monte-charge	6 500 \$
		Transport	2 000 \$
		Imprévus (5 %)	4 025 \$
			84 525 \$
	Sous-total 1.0 & 2.0		992 775 \$
3.0	Service de l'urbanisme		
3.1	Acquisition d'un véhicule électrifié		
		Véhicule électrifié	45 000 \$
		Incluant ransport et accessoires	- \$
		Imprévus	2 250 \$
			47 250 \$
	Sous-total 3.0		47 250 \$
4.0	Autres frais		
4.1		Taxes nettes	51 871 \$
4.2		Frais d'emprunt	77 103 \$
	Sous-total 3.0		128 974 \$
	Total		1 169 000 \$

Martin Careau

Martin Careau (Mar 31, 2025 16:34 EDT)

Martin Careau
Directeur général
31 mars 2025